



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 JUIN 2026**

Validé au CM du 06 août 2026

PRÉSENTS :

Christian VERNHET - Virginie CASTANIER - Jean Noel GOUTAY - Amandine MARILLONNET - Dominique ROURE - Laurène DROUGLAZET - Christophe RAYSSAC - Zoé POHL-BOUSQUET - Ghislain CABAL-ZINCK

CONSEILLERS SUPPLÉMENTAIRES ÉLUS INVITÉS : ALBOUY Jean-Pierre.

EXCUSÉ(S) : Brigitte LENGAIN (pouvoir donné à Laurène DROUGLAZET), Dominique ROURE (pouvoir donné à Christian VERNHET) et Théo BRO (pouvoir donné à Christophe RAYSSAC).

Secrétaire de séance : Laurène DROUGLAZET

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2026
- 2/ Désignation d'un délégué titulaire et trois suppléants aux élections sénatoriales
- 3/ Délibération pouvoirs pour travaux
- 4/ Délibération conventions urbanisme avec la Comcom
- 5/ Questions diverses

Monsieur le Maire Christian Vernhet ouvre la séance à 20h30 en remerciant les conseillers pour leur présence et leur implication dans la vie de la commune, notamment lors de la soirée frites organisée par l'Association des Parents d'Élèves de l'école le 22 mai.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2026

La présentation du compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2026 est validée à l'unanimité sans remarque particulière.

2/ Désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants aux élections sénatoriales

En l'absence de la secrétaire de mairie, Isabelle Bouzat, Laurène Drouglazet se charge de prendre les notes et de remplir le procès-verbal de l'élection du délégué titulaire et des trois suppléants. Les conseillers s'interrogent sur la fonction de délégué pour ces élections sénatoriales, afin de savoir si le représentant élu a le droit de demander l'avis du conseil avant son vote.



Après lecture des règles et articles, Monsieur le Maire propose sa candidature. Le conseil municipal procède au 1er tour du vote du délégué titulaire à scrutin secret. Monsieur le Maire est élu à l'unanimité (soit 11 voix) dès le 1er tour et accepte la fonction.

Pour les trois suppléants, les maires adjoints proposent leur candidature : Jean Noel GOUTAY, Laurène DROUGLAZET et Christophe RAYSSAC. Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret, et la liste des trois noms est élue à l'unanimité dès le 1er tour. Les trois adjoints acceptent la fonction.

3/ Délibération pouvoir pour travaux

Christophe Rayssac présente la synthèse de la réunion qui a eu lieu le matin même avec le syndicat de l'eau, le SIEDA ainsi que le cabinet d'études en charge des futurs travaux de réseaux à Faveyrolles. Après quelques semaines de retard dû à la difficulté de trouver un terrain pour implanter la station d'épuration, l'appel d'offres va être lancé ce mois-ci pour un début des travaux prévu fin septembre. Le coût des travaux s'élève à environ 700 000 €, dont 150 000 € pour la commune. Dans le cadre de cet appel d'offres lancé conjointement par toutes les parties, il a été demandé d'accorder un pouvoir au Maire pour signer. Cette demande de pouvoir est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

4/ Délibération conventions urbanisme avec la Comcom

Il s'agit de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons. Il est rappelé que l'ensemble des communes couvertes par un document de planification (Plan Local d'Urbanisme) doivent assurer ou déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est proposé que la signature et la délivrance des autorisations restent du ressort du Maire, avec l'autorisation du conseil municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5/ Questions diverses

Monsieur le Maire propose un tour de table des projets, dont le réseau d'eau à Faveyrolles.

Point sur les projets et le matériel par Jean Noel GOUTAY:

- **Réparation remorque** : Suite à l'accident de l'employé communal, la mairie a reçu le devis de réparation qui s'élève à 4 500 € (50 % à la charge de la commune).
- **Tracteur** : Ghislain Cabal-Zinck demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour y installer une ceinture de sécurité, avec possiblement une prise en charge par l'assurance.
- **Tractopelle** : Le tractopelle de la commune est en panne et ne peut être réparé (les pièces sont difficilement trouvables), mais il serait possible de le revendre pour 5 000 €.



- **Débroussailleuse** : L'ancienne machine subissant trop de pannes après plus de 20 ans de service, Jean Noel propose l'achat d'une nouvelle débroussailleuse pour 950 € TTC, ce qui est validé par le conseil municipal.

Actualité de la Communauté de Communes :

- **Déchetterie** : La déchetterie de Saint-Affrique va être refaite (1,9 million d'euros de travaux) afin de la mettre hors d'eau et de séparer les usagers professionnels des particuliers.
- **Déchets agricoles** : Christophe Rayssac s'interroge sur ce qui est prévu pour les déchets agricoles des communes actuellement stockés à Saint-Izaire.

Syndicat du PNR :

- Ghislain Cabal-Zinck précise qu'il n'a pas pu être présent au syndicat du PNR.

Course aveyronnaise moto (présentée par Christophe Rayssac):

- Les organisateurs ont demandé l'autorisation de passage pour la course prévue les 03 et 04 octobre.
- Environ 600 motos sont prévues sur des chemins de terre et des chemins de ferme.
- Le conseil municipal demande qu'un rendez-vous soit fixé avec les organisateurs pour obtenir davantage de détails.
- Il est également demandé de consulter les agriculteurs concernés ainsi que des associations comme "Chemin Faisant" (qui s'occupe de l'entretien des chemins environnants).
- Ghislain Cabal-Zinck propose de joindre Laura Jacob du PNR afin de vérifier si l'événement est en accord avec les règles du parc.

Autres points abordés :

- L'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques.
- Le salaire pour un poste d'accueil estival a été accepté par l'office du tourisme.
- Concernant les biens de la commune, deux appartements vont être libérés cet été.
- Il est proposé de discuter lors du prochain conseil de la possibilité qu'un membre du conseil s'occupe de la gestion des locations des biens communaux.

Monsieur le Maire clôture ce conseil municipal à 23h49.